

REGLEMENT

**COUPE
REGIONALE
XCO**



SAISON 2024





Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

SOMMAIRE

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Définition | 2 |
| Participation | 2 |
| Catégories | 2 |
| Circuit | 3 |
| Caractéristiques | 3 |
| Contrôles de passage..... | 3 |
| Les temps de course impartis..... | 3 |
| Ravitaillement | 4 |
| Engagements | 4 |
| Matériel et assistance technique | 4 |
| Assistance technique | 4 |
| Mise en grille | 5 |
| Grille des points | 5 |
| Classements | 6 |
| Cérémonies protocolaires | 7 |
| Pénalités | 7 |
| Les réclamations | 7 |
| Collège des arbitres | 8 |
| Titres et récompenses | 8 |
| Championnat régional VTT XCO 2024 | 8 |



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Définition

Le comité régional de cyclisme de la Réunion et la commission de VTT-XC, met en compétition la Coupe de VTT XCO. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.

Tout compétiteur qui prend part à cette épreuve est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Participation

Les épreuves de la Coupe Régionale sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français et étrangers licenciés.

La Coupe Régionale de La Réunion est ouverte à tous les types de licences de la Fédération Française de Cyclisme.

Le Championnat Régional de La Réunion est ouvert à tous les types de licences, sauf la licence « Sport » Epreuve de Masse, de la Fédération Française de Cyclisme.

Le classement général de la Coupe de La Réunion est ouvert aux compétiteurs et compétitrices français licenciés à la Région Réunion.

La participation des non licenciés (18 ans et plus) muni d'un certificat médical de moins (-6mois) est possible sur l'ensemble des manches. Le coureur ne sera pas classé au classement général de la coupe.

Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

| Catégorie | Agés et années de naissance |
|--|--|
| U7 Garçons et Filles | 5-6 ans (2018 -2019) |
| U9 Garçons et Filles | 7 – 8 ans (2016 -2017) |
| U11 Garçons et Filles | 9 – 10 ans (2014 -2015) |
| U13 Garçons et Filles | 11 – 12 ans (2012 -2013) |
| U15 Garçons | 13 - 14 ans (2010 -2011) |
| U17 Garçons | 15 - 16 ans (2008 - 2009) |
| U15 – U 17 Filles | 13 - 16 ans (2008 – 2011) |
| U19 Hommes | 17 - 18 ans (2006 - 2007) |
| U23 Hommes / Senior / Masters 1 | 19 - 39 ans (2005 - 1985) |
| U19 Femmes et + | 17 ans et + (à partir de 2007 et avant) |
| Masters 2 | 40 – 49 ans (1975 – 1984) |
| Masters 3 | 50 – 59 ans (1965 – 1974) |
| Masters 4 | 60 et + (à partir de 1964 et avant) |
| VTTAE | 18 ans et + (à partir de 2006 et avant) |

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Circuit

Caractéristiques

Le parcours à partir de la catégorie U15 aura une longueur comprise entre 4 et 6 km (avec un temps de course compris entre 15 et 18 minutes par tour pour la catégorie scratch), et devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Toutes les courses (U15 et +) se dérouleront sur le même parcours dont la forme de huit ou de trèfle est à privilégier.

Des échappatoires visibles (qui font perdre du temps) devront être aménagés sur les passages les plus techniques notamment pour les jeunes catégories. Le ravitaillement est permis seulement dans les zones désignées à cette fin et qui peuvent être également utilisées comme zone d'assistance technique.

Dans la mesure du possible le dénivelé positif sera compris entre 100 et 150m par tour (U15 et +).

L'organisateur pourra solliciter la commission VTT XC pour **valider son parcours 30 jours avant la compétition.**

Contrôles de passage

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course. Le coureur est seul responsable de son parcours.

Les temps de course impartis

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

| Catégorie | Temps de course |
|-----------------------|-----------------|
| U7 Garçons et Filles | 5 à 8 min |
| U9 Garçons et Filles | 8 à 12 min |
| U11 Garçons et Filles | 12 à 20 min |
| U13 Garçons et Filles | 20 à 30 min |
| U15 Garçons | 30 à 40 min |
| U17 Garçons | 45 à 60 min |
| U15 – U 17 Filles | 30 à 40 min |
| U19 Hommes | 1h00 à 1h15 |
| U23 Hommes et + | 1h20 à 1h40 |
| VTTAE | 1h20 à 1h40 |



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Ravitaillement

Le ravitaillement liquide et solide est uniquement autorisé dans les zones désignées à cette fin, qui peuvent être également utilisées comme zone d'assistance technique. Toute décision contraire sera à l'initiative du collège des arbitres.

Engagements

Les inscriptions et le règlement seront effectuées par les coureurs, directement sur le site du chronométreur **webservices.re**. Les inscriptions devront être effectuées à midi au plus tard deux jours ouvrés avant l'épreuve (soit le vendredi midi pour une course ayant lieu le dimanche sans jour férié). Au-delà de ce délai, une majoration financière sera appliquée à chaque **inscription (prix doublé)**.

L'émargement sera clôturé 15min avant la mise en grille.

Matériel et assistance technique

Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe Régionale de Cross-Country devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. De ce fait, les vélos de type « mulet », diamètres de roues différentes, ne seront pas autorisés.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

Assistance technique

L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.
- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.
- Les réparations ou les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien du team ou de l'assistance technique individuelle.
- En plus de l'assistance technique dans les zones d'assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs (dans le même tour) faisant partie du même team (ou club) ou de la même équipe nationale.
- Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Le port du transpondeur ou puce pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du coureur.

Seuls les coureurs en course sont autorisés sur le circuit.

Mise en grille

Pour la première manche, la mise en grille sera effectuée selon le classement de la coupe régionale de l'année précédente et de la règle 2/3 – 1/3 pour l'intégration des pilotes de 1ère année.

Soit pour une ligne avec 5 à 10 pilotes.

Pour les autres manches, la mise en grille sera effectuée en fonction du classement provisoire de la coupe.

Pour la manche finale servant de support au championnat, les porteurs des maillots de champion seront replacés en 1^{ère} ligne.

Pour toutes les catégories, la zone de départ est réservée aux seuls pilotes et officiels.

Grille des points

| Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points |
|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| 1 | 300 | 11 | 244 | 21 | 224 | 31 | 204 | 41 | 184 |
| 2 | 290 | 12 | 242 | 22 | 222 | 32 | 202 | 42 | 182 |
| 3 | 281 | 13 | 240 | 23 | 220 | 33 | 200 | 43 | 180 |
| 4 | 273 | 14 | 238 | 24 | 218 | 34 | 198 | 44 | 178 |
| 5 | 266 | 15 | 236 | 25 | 216 | 35 | 196 | 45 | 176 |
| 6 | 260 | 16 | 234 | 26 | 214 | 36 | 194 | 46 | 174 |
| 7 | 255 | 17 | 232 | 27 | 212 | 37 | 192 | 47 | 172 |
| 8 | 251 | 18 | 230 | 28 | 210 | 38 | 190 | 48 | 170 |
| 9 | 248 | 19 | 228 | 29 | 208 | 39 | 188 | 49 | 168 |
| 10 | 246 | 20 | 226 | 30 | 206 | 40 | 186 | 50 | 166 |



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Classements

Un classement individuel par catégorie sera établi pour chaque manche de la coupe régionale de XCO.

Ce classement sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier pilote.

Le classement général de la coupe régionale sera publié dans un délai de 2 jours suivant l'épreuve. En plus de l'envoi aux présidents des clubs participants par mail, le classement actualisé sera publié sur le site internet et sur la page Facebook du comité régional dans ce même délai.

A l'issue des 5 manches de XCO prévues pour la saison 2024, il n'y aura pas de JOKER mais les points du championnat régional XCO seront doublés.

En cas d'ajout d'épreuves pour la saison 2024, celles-ci seront comptabilisées pour le classement final de la coupe régionale 2024.

Tableau de synthèse des récompenses

| CATEGORIE | GENRE | MANCHE | CLASSEMENT GENERAL FINAL |
|---------------|----------------------|-------------|--------------------------|
| U7 | Filles | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| | Garçons | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U9 | Filles | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| | Garçons | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U11 | Filles | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| | Garçons | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U13 | Filles | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| | Garçons | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U15 – U17 | Filles | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U19 et + | Femmes | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U15 | Garçons | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U17 | Garçons | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U19 | Hommes | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| U23 | Hommes | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| Scratch | Hommes (19-39ans) | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| Masters 1 | Hommes (30-39ans) | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| Master 2 | Hommes (40-49ans) | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| Master 3 | Hommes (50-59ans) | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| Master 4 | Hommes (60 ans et +) | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| VTAE | Scratch | OUI (1,2,3) | OUI (1,2,3) |
| Non licenciés | Scratch | OUI (1,2,3) | |

Les récompenses seront attribuées comme ci-dessus sous réserve des éléments suivants :

Pour une manche, il faut minimum 3 participants.

Pour le classement général, le minimum est fixé à 3 participants.



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Cérémonies protocolaires

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et l'attribution des points de sa place seront divisés par deux, sauf cas de force majeure. Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe Régionale, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la manche finale. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

Pénalités

Ci-dessous quelques règles tirées du règlement fédéral, pour plus de détails voir ce dernier

Annotations ou marquage sur les plaques de guidon :

- au départ : refus du départ.
- à l'arrivée : pénalités en temps 5'.

Changement de vélo : mise hors course.

Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.

Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps 5'.

Non-respect du parcours : mise hors course.

Non-port du casque : refus du départ.

Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.

Non-respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.

Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

Les réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 15 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats.

Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats (le premier affichage pour les 20 premiers). cf. art.15.2

Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Collège des arbitres

Seul le collège des arbitres est habilité à apporter des modifications au présent règlement en fonction des conditions climatiques ou des circonstances de courses exceptionnelles. Dans un tel cas, un compte rendu des modifications sera adressé à la CRVTT-XC le lendemain de l'épreuve au plus tard.

Pour chaque manche de la coupe régionale, trois arbitres minimums seront désignés.

Conformément aux instructions du comité régional, les frais de vacations sont fixés à 50 euros par arbitre. Pour officier sur une épreuve, l'arbitre devra obligatoirement porter le tee-shirt officiel « Arbitre ».

Sauf remplacement de dernière minute, tout arbitre ne figurant pas sur le règlement particulier de l'épreuve ne pourra officier. Dans le cas d'un tel remplacement, une annonce sera effectuée dès le début des émargements.

Championnat régional VTT XCO 2024

Titres et récompenses

Treize titres de champion(ne) seront décernés à l'issue du championnat régional VTT XCO 2024 (**sous réserve d'une participation d'au moins 3 coureurs au départ**).

En cas de participation inférieure à 3 coureurs par catégorie, le titre de champion(ne) régional ne pourra être décerné. Le/la coureur sera désigné(e) vainqueur.

| | |
|-----------|------------------|
| 1 | U15 garçons |
| 2 | U15 filles |
| 3 | U17 garçons |
| 4 | U17 filles |
| 5 | U19 garçons |
| 6 | U23 garçons |
| 7 | U19 et + femmes |
| 8 | Senior hommes |
| 9 | Masters 1 hommes |
| 10 | Masters 2 hommes |
| 11 | Masters 3 hommes |
| 12 | Masters 4 hommes |
| 13 | VTTAE |

Contacts :

crvttxc-ffcrun@orange.fr

ffcrun@orange.fr

g.maillot@ffc.fr